

## Accueil de la petite enfance et accompagnement à la parentalité en 2019

*En 2019, 148 898 allocataires de la Caf de La Réunion (soit plus de la moitié des allocataires) ont pu bénéficier d'une prestation liée à la famille. Le nombre d'enfants à charge s'élève à 274 022, dont 38 683 enfants de moins de 3 ans et 80 787 enfants de moins de 6 ans.*

*Tous les modes de garde confondus, La Réunion offre un potentiel de 34 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Une moyenne départementale bien inférieure à la moyenne nationale, où plus d'un enfant de moins de 3 ans sur deux peut bénéficier d'une solution de garde.*

### AVERTISSEMENT

La publication Analyses & Etudes de la Caf de La Réunion a changé de source statistique et de méthode de dénombrement. Elle s'appuie désormais sur les « données définitives », constituant les statistiques de référence.

Des fichiers extraits 6 mois après la fin du « mois de droit » étudié ont été créés, afin de tenir compte des actualisations tardives de dossiers. Ces « données définitives » sont disponibles à partir de septembre 2016 et sont issues des fichiers Allstat FR6. Les statistiques qui en découlent deviennent la référence en raison de leur fiabilité plus élevée.

Les données présentées dans ce numéro correspondent au FR6 du mois de septembre, et représentent les données annuelles officielles de la Caf de La Réunion.

En 2019, environ 78 % de la population de La Réunion<sup>1</sup> était concernée par au moins une prestation versée par la CAF, soit 662 598 personnes couvertes<sup>2</sup> (pour une augmentation annuelle de +1,6 %).

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

ANNEE	2018	2019	évolution
Effectifs Allocataires	268 736	279 956	4,2%
Population couverte	652 150	662 598	1,6%
Nombre total d'enfants	287 256	286 568	-0,2%
Nombre de naissances*	12 914	12 789	-1,0%
<b>Nombre de familles (avec enfants à charge au sens des PF)</b>	148 714	148 307	-0,3%
<b>Enfants à charge de 0 à 20 ans (au sens des PF)</b>	275 006	274 022	-0,4%
<b>Enfants à charge de moins de 3 ans (au sens PF)</b>	39 322	38 683	-1,6%
<b>Enfants à charge de moins de 6 ans (au sens PF)</b>	81 513	80 787	-0,9%

\* données estimées

Tableau 1. Allocataires et personnes couvertes Caf

La CAF de La Réunion compte 280 000 allocataires, dont près de 150 000 familles avec enfants à charge au sens des prestations familiales (PF)<sup>3</sup>. Le nombre d'enfants à charge de moins de 20 ans s'élève à 274 022 dont 38 683 enfants de moins de 3 ans et 80 787 enfants de moins de 6 ans (cf. tableau 1). Le nombre de naissances pour l'année 2019 est de 12 789. La moitié des enfants nés durant l'année ont une mère âgée entre 25 et 34 ans et environ 5 % des mères ont moins de 20 ans.

### Encadré 1

#### Principales modifications réglementaires intervenues entre octobre 2018 et septembre 2019

À compter du 1er octobre 2018, les plafonds de Cmg en faveur des familles monoparentales sont majorés de 30 %. Ce changement s'applique au Cmg emploi direct (assistant maternel ou garde d'enfants à domicile) et au Cmg structure (service de garde d'enfants à domicile, micro-crèches, crèches familiales). Les différentes majorations de montants de Cmg (horaires spécifiques, Aah et monoparent) sont cumulables dans la limite des plafonds et sous réserve des 15% restant à la charge de la famille. Cette mesure s'applique au flux et au stock pour les familles monoparentales bénéficiant du Cmg à compter du 1er octobre 2018.

Les plafonds servant à déterminer le droit aux prestations familiales sont revalorisés de 0,3 % au 1er avril 2019. Cette revalorisation concerne la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base (Ab) et le complément de mode de garde (Cmg) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), les allocations familiales (Af), l'allocation de soutien familial (Asf) et le complément familial (Cf).

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en septembre 2019 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 28 avril 2020).

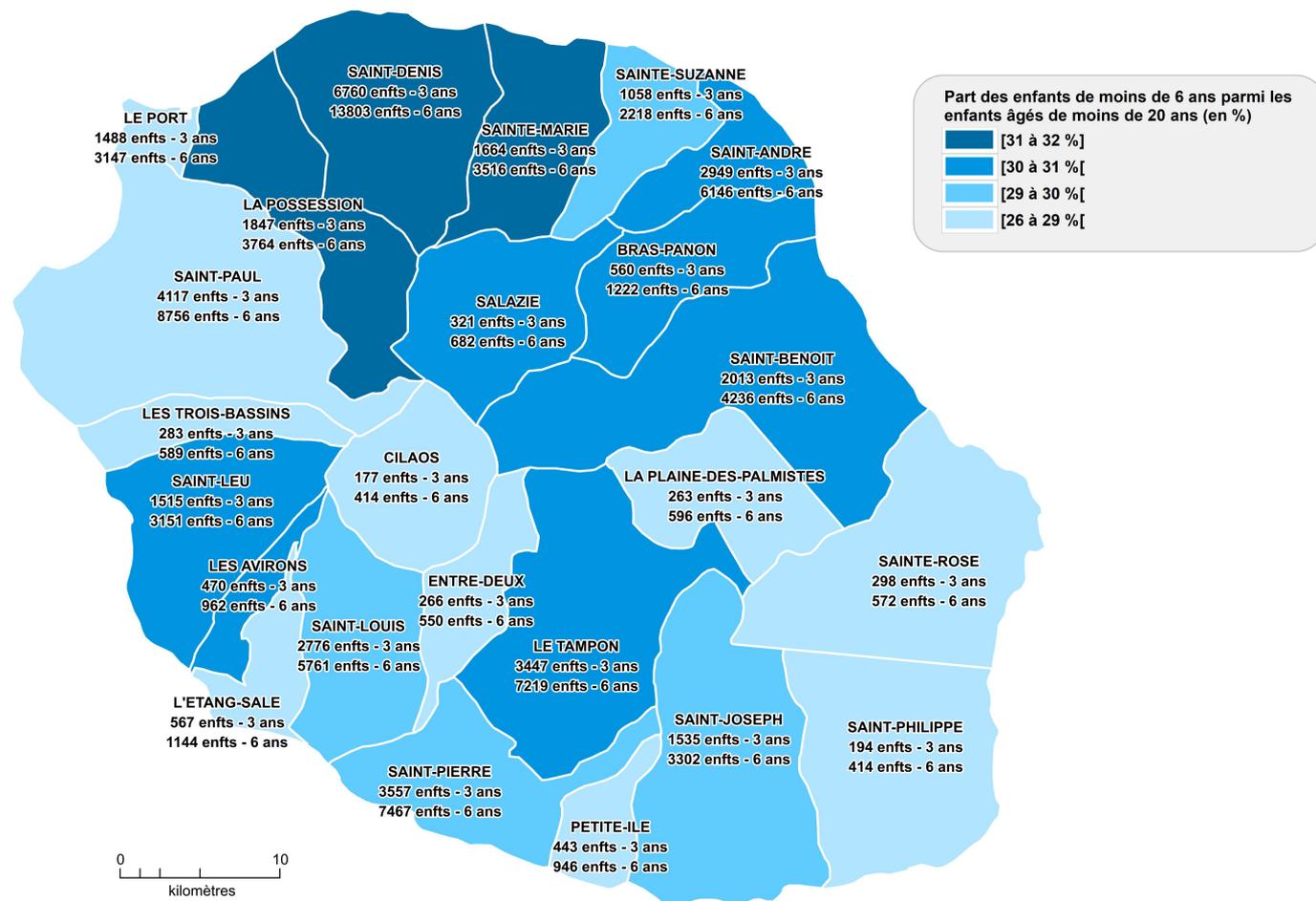
<sup>1</sup> Source : Insee, Population légale – recensement population 2017 : 853 659 habitants (population municipale).  
<sup>2</sup> Comprend l'allocataire, le conjoint éventuel, les enfants et les autres personnes à charge.  
<sup>3</sup> Ce sont les enfants âgés de 1 mois à moins 20 ans ouvrant droit à au moins une prestation familiale.

## Répartition des enfants de moins de 6 ans sur le territoire

En 2019, La Réunion compte 80 787 enfants âgés de moins de 6 ans (dont 38 683 enfants de moins de 3 ans). La proportion des enfants de moins de 6 ans est inégale sur l'ensemble du département : la proportion d'enfants est plus faible dans le Sud-Est de l'île (cf. carte 1). Elle est en revanche plus élevée dans le Nord et l'Est de l'île.

Le plus grand nombre d'enfants de moins de 6 ans habitent la commune de Saint-Denis (soit 13 803 enfants).

Source : Caf de La Réunion – Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes – 2019 – © GEOFLA 2.0 – IGN 2015 -



Carte 1. Répartition des enfants de moins de 6 ans sur le territoire

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Familles allocataires	2018	2019	évolution	Part enfants de moins de 3 ans	Part enfants de moins de 6 ans
Couples avec enfants	81 546	80 267	-2%	52,7%	53,2%
familles monoparentales	67 168	68 040	1%	47,3%	46,8%
Personnes isolées et couples sans enfant	120 022	131 649	10%	-	-

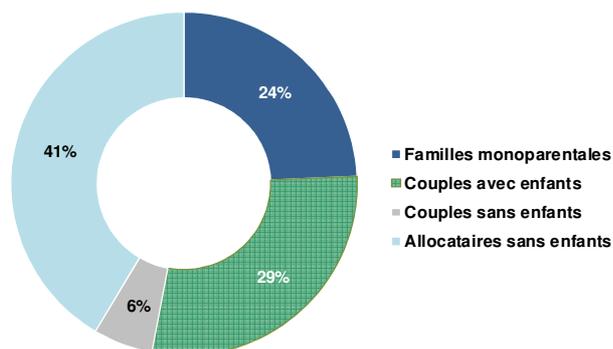
Tableau 2. Les familles allocataires de la Caf

### Un quart des foyers allocataires sont des familles monoparentales

En effet, la part des familles monoparentales dans la population allocataire est de 24 % et celle des couples avec enfants de 29 % (cf. graphique 1).

En un an, le nombre de personnes isolées sans enfant a augmenté et celui des couples sans enfant de +10 % (cf. tableau 2). Le nombre de familles monoparentales est resté stable (+1 %).

Enfin, le nombre de couples avec enfant(s) a connu une baisse annuelle de -2 %.



Graphique 1. Répartition familiale des allocataires en 2019

## Baisse du nombre de parents mineurs en 2019

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Nombre de parents mineurs	2018	2019	évolution
Couples avec au moins un parent mineur	61	53	-13,1%
Parents isolés mineurs	299	230	-23,1%
<b>Ensemble</b>	<b>360</b>	<b>283</b>	<b>-21,4%</b>

Tableau 3. Effectif des parents mineurs

Dans la très large majorité des cas (environ 81 %), ces parents mineurs sont des personnes isolées et des jeunes femmes (cf. tableau 3).

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Naissances par mères mineures	2018	2019	évolution
Couples avec une mère mineure	28	19	-32,1%
mères isolées mineures	145	98	-32,4%
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>117</b>	<b>-32%</b>

Tableau 4. Enfants nés de mères mineures

En 2019, 117 naissances chez des mères mineures ont été déclarées à la Caf (contre 173 en 2018), soit une baisse annuelle de -32 %.

La grande majorité des naissances concerne des mères mineures isolées (cf. tableau 4).

Comme on peut le constater dans le tableau 4, le nombre de naissances issues de mères mineures chute de -32%, que ce soit pour les mères mineures isolées ou les couples avec une mère mineure.

## L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

L'offre d'accueil correspond au nombre de places disponibles pour les enfants âgés, généralement, de moins de 3 ans en accueil individuel auprès des assistantes maternelles, des salariés à domicile ou en accueil collectif dans des Etablissements d'Accueil du jeune Enfant (EAJE) ou encore, en école maternelle.

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre, Académie de La Réunion, Conseil Général de La Réunion

Capacité d'accueil par mode d'accueil formel (par nombre de places)	PLACES POUR 100 ENFANTS CAF DE MOINS DE 3 ANS						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Assistants maternelles</b>	9,7	10,1	10,6	10,9	12,2	13,4	<b>11,6%</b>
Ecoles	2,5	3,4	3,5	4,5	3,9	3,6	<b>3,5%</b>
Salarié à domicile	1,4	1,5	1,5	1,6	1,5	1,5	<b>1,6%</b>
EAJE	12,4	13,3	14,0	14,9	15,9	16,6	<b>17,4%</b>
<b>CAPACITE THEORIQUE D'ACCUEIL</b>	<b>26,1</b>	<b>28,3</b>	<b>29,5</b>	<b>31,8</b>	<b>33,5</b>	<b>35,1</b>	<b>34,1%</b>

Tableau 5. Capacité théorique d'accueil

L'offre d'accueil du Jeune enfant est mesurée par un indicateur : la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans<sup>4</sup> (au sens CAF). Il correspond, à un instant donné, au nombre de places disponibles pour ces enfants en EAJE, à l'école, auprès d'assistant(e)s maternel(le)s et auprès de salariés à domicile<sup>5</sup>.

En 2019, tout mode de garde confondu, La Réunion offre un potentiel de 34,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (contre 35,1 places en 2018). Une moyenne départementale bien inférieure à la moyenne nationale (estimée à 58,9 places pour 100 enfants<sup>6</sup> - hors Mayotte) et métropolitaine (estimée à 59,9 places pour 100 enfants), où plus d'un enfant sur deux de moins de 3 ans peut bénéficier d'une solution de garde.

Cette capacité théorique a augmenté de 8 points depuis 2013 (cf. tableau 5). À la différence de la métropole où l'accueil chez les assistants maternels est prépondérant (un tiers de l'offre environ), à La Réunion, l'offre proposée par les EAJE est le premier contributeur avec en moyenne avec 17,4 places pour 100 enfants Caf (avec une progression de 5 points depuis 2013).

En 2019, l'accueil par les assistant(e)s maternel(le)s arrive comme deuxième contributeur, couvrant 11,6 places pour 100 enfants Caf de moins de 3 ans. En constante progression depuis 2013, par rapport à 2018, ce taux baisse de 2 points en 2019 (en grande partie causée par la baisse du nombre de places agréées chez les assistantes maternelles - cf. tableau 7).

L'école maternelle est le troisième contributeur en assurant l'accueil de 3,5 places et enfin, les salariés à domicile ne participent que marginalement à cette offre globale avec 1,6 place pour 100 enfants Caf de moins de 3 ans (cf. tableau 5).

<sup>4</sup> La capacité théorique pour les modes de garde formels correspond à une estimation des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné. Il s'agit, à partir de ce critère, d'appréhender sur un territoire la capacité d'accueil pour les enfants âgés de moins de 3 ans. Pour la calculer, il convient donc de connaître les places mises à disposition pour les enfants de cette tranche d'âge par les assistantes maternelles (qui peuvent également accueillir des plus âgés), les EAJE (Établissements d'accueil du jeune enfant), les salariés à domicile (qui peuvent aussi s'adresser à des enfants plus grands et les écoles maternelles). Cet indicateur comptabilise des places d'accueil à un instant donné, et non des enfants gardés. Ainsi, on ignore le fait que certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel. Ce peut être le cas de places en EAJE. En résumé, l'indicateur est le rapport entre l'offre d'accueil globale en nombre de places et la demande potentielle, à savoir le nombre d'enfants de moins de 3 ans sur le territoire. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans pour la période 2014-2019 a été approché dans ce travail par le nombre d'enfants de moins de 3 ans Caf (au sens de la législation familiale - soit 39 591 enfants de moins de 3 ans CAF).

<sup>5</sup> Dans la mesure où il n'est pas possible d'évaluer directement une capacité d'accueil pour la garde à domicile des parents, la garde à domicile a été approximée grâce au nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires de la prestation Cmg-garde à domicile de la PAJE.

<sup>6</sup> Source : L'accueil du jeune enfant en 2018, Observatoire Nationale de la Petite Enfance, Edition 2019.

## Une capacité théorique disparate sur le département

On constate de fortes disparités d'une commune à l'autre (cf. tableau 6), avec une capacité théorique globale bien supérieure à la moyenne départementale (34,1 places pour 100 enfants Caf de moins de 3 ans) pour le chef-lieu et deux des trois autres sous-préfectures (respectivement Saint-Denis avec 39,4 places pour 100 enfants Caf de moins de 3 ans, Saint-Paul avec 40,1 places et Saint-Pierre avec 44,9 places).

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre, Académie de La Réunion, Conseil Général de La Réunion

COMMUNES	Capacité théorique	Places pour 100 enfants CAF de moins de 3 ans			
		Assistantes maternelles	Garde a domicile	Ecoles maternelles	EAJE
Etang-Sale	54,8%	31,5%	6,1%	0,0%	17,3%
Sainte-Marie	47,3%	12,9%	1,1%	0,6%	32,7%
Saint-Pierre	44,9%	18,8%	2,2%	3,4%	20,5%
Bras-Panon	44,4%	15,4%	0,7%	13,9%	14,4%
Saint-Paul	40,1%	12,8%	2,1%	7,2%	18,0%
Saint-Denis	39,4%	9,4%	1,0%	4,8%	24,3%
Les Avirons	37,7%	20,6%	2,9%	3,8%	10,4%
Entre-Deux	37,4%	18,9%	4,1%	3,3%	11,1%
Sainte-Suzanne	35,6%	11,4%	1,5%	1,2%	21,5%
<b>La Réunion</b>	<b>34,1%</b>	<b>11,6%</b>	<b>1,6%</b>	<b>3,5%</b>	<b>17,4%</b>
Saint-Leu	33,3%	14,3%	3,6%	1,4%	14,0%
La Possession	32,9%	11,7%	2,0%	1,7%	17,5%
Petite-Ile	32,3%	12,0%	1,8%	4,0%	14,5%
Le Port	30,0%	6,8%	0,6%	5,7%	16,9%
Saint-Andre	29,5%	7,1%	0,8%	2,8%	18,9%
Plaine-Des-Palmistes	28,9%	7,9%	1,4%	5,1%	14,4%
Saint-Joseph	28,1%	9,3%	1,5%	2,4%	14,9%
Saint-Philippe	25,6%	6,2%	1,0%	3,1%	15,4%
Le Tampon	25,0%	14,4%	1,4%	0,3%	9,0%
Saint-Louis	22,6%	10,4%	2,1%	3,1%	7,0%
Saint-Benoît	22,1%	6,3%	0,7%	1,9%	13,1%
Sainte-Rose	19,2%	4,2%	2,3%	9,4%	3,2%
Salazie	18,7%	0,0%	0,6%	0,9%	17,2%
Trois-Bassins	18,7%	4,2%	3,5%	1,7%	9,3%
Cilaos	15,3%	2,7%	3,8%	3,3%	5,5%

Tableau 6. Répartition communale de la capacité théorique d'accueil

Neuf communes affichent une capacité d'accueil théorique supérieure à la moyenne départementale en 2019 (cf. tableau 6). C'est la commune de l'Etang-Salé, dans le Sud qui dispose de la capacité la plus élevée du département (54,8 places pour 100 enfants Caf), la plus faible étant Cilaos avec 15,3 places. Au-delà de ces disparités, on observe que l'accueil en EAJE est dominant dans plus de la moitié des communes. L'accueil chez les assistantes maternelles est le premier contributeur dans seulement sept communes de l'île.

Source : Conseil Général de La Réunion

Communes	2018		2019		Différence places
	Nb ass-maternelles	Nbre de places agréées	Nb ass-maternelles	Nbre de places agréées	
Le Tampon	227	720	219	506	-214
Saint-Pierre	220	707	266	689	-18
Saint-Denis	225	694	229	651	-43
Sainte-Marie	76	241	78	220	-21
Saint-Paul	206	680	197	540	-140
Saint-Leu	82	275	76	221	-54
Saint-Andre	95	270	90	215	-55
La Possession	90	285	81	221	-64
Sainte-Suzanne	50	158	52	124	-34
Saint-Joseph	47	152	47	147	-5
Saint-Louis	104	320	113	296	-24
Entre-Deux	15	46	17	51	5
Petite-Ile	21	61	20	54	-7
Les Avirons	40	132	39	99	-33
Bras-Panon	30	89	32	88	-1
Le Port	39	121	33	104	-17
Saint-Benoît	49	141	49	130	-11
Trois-Bassins	6	14	nc	12	-2
Saint-Philippe	nc	10	nc	12	2
Salazie	nc	nc	nc	nc	-
Cilaos	nc	nc	nc	5	-
Etang-Sale	54	177	55	182	5
Sainte-Rose	5	13	5	13	0
Plaine-Des-Palmistes	10	22	11	22	0
<b>Total</b>	<b>1 695</b>	<b>5 331</b>	<b>1 719</b>	<b>4 602</b>	<b>-729</b>

nc: effectifs inférieurs à 5

Tableau 7. Répartition communale des assistantes maternelles

## L'accueil individuel

### Les assistant(e)s maternel(le)s

En 2019, selon le Conseil Général de La Réunion, ce sont 1 719 assistantes maternelles qui ont été agréées pour un total de 4 602 places, soit un potentiel d'environ 2,7 places par assistante maternelle (cf. tableau 7). Par rapport à 2018, le nombre de places agréées a diminué de 729 places en un an, malgré une hausse du nombre des assistantes maternelles (+ 24 individus).

Selon un rapport de l'Observatoire des Emplois de la Famille de la FEPEM<sup>7</sup>, cette baisse d'activité pourrait avoir pour cause plusieurs facteurs : la baisse de la natalité, les effets de la crise économique sur le budget des familles, un recul du nombre de parents employeurs et enfin, une sous-activité ou le chômage de certaines professionnelles.

En 2019, quasiment toutes les communes de l'île ont perdu des places d'accueil individuel. Seules 4 communes ont connu une hausse de places agréées. Les plus fortes baisses de places ont concerné les communes du Tampon (-214 places), Saint-Paul (-140) et la Possession (-64).

<sup>7</sup> Source : Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, rapport sectoriel des branches, Fepem, Edition 2019.

Les capacités d'accueil les plus fortes se concentrent sur une région allant du Nord-Ouest au Nord-Est (cf. tableau 7) : Saint-Denis et Saint-Paul dépassent largement les 500 places agréées. Dans la région du Sud, Saint-Pierre et le Tampon comptent les plus grands nombres d'agrément (avec respectivement 689 places et 506 places). A l'opposé, les offres d'accueil les plus faibles se situent dans le Sud-Est du département.

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Complément mode garde assistant(e) maternel(le)	Présence d'enfants de 0 à -3 ans		Présence d'enfants de 0 à -6 ans	
	Familles	Enfants	Familles	Enfants
<b>2019</b>	<b>2 792</b>	<b>2 962</b>	<b>3 209</b>	<b>3 985</b>
<b>2018</b>	2 612	2 752	2 971	3 686
Evolution (en %)	7%	8%	8%	8%

En 2019, 3 985 enfants de moins de 6 ans ont bénéficié du Complément mode de garde assistant(e) maternel(le), dont 2 962 enfants de moins de 3 ans (cf. tableau 8).

Tableau 8. Complément mode de garde assistantes-maternelles

Sur un an, le nombre de familles, avec des enfants âgés de moins de 6 ans, bénéficiaires de cette prestation a augmenté de +8 % (soit +238 familles supplémentaires).

## La garde à domicile

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Communes	Nb enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du Cmg Garde a domicile	Nb enfants de moins de 6 ans bénéficiaires du Cmg Garde a domicile	Familles bénéficiaires Cmg-Garde à domicile
Les Aviron	14	29	25
Bras-Panon	nc	12	11
Entre-Deux	11	24	18
Etang-Salé	35	76	60
Petite-Ile	8	18	14
Plaine-Des-Palmistes	nc	8	5
Le Port	9	22	17
La Possession	37	73	53
Saint-André	24	53	45
Saint-Benoît	15	34	28
Saint-Denis	67	164	130
Saint-Joseph	23	47	39
Saint-Leu	56	104	83
Saint-Louis	60	121	98
Saint-Paul	88	203	169
Saint-Pierre	79	167	124
Saint-Philippe	nc	6	6
Sainte-Marie	19	39	29
Sainte-Rose	7	14	12
Sainte-Suzanne	16	35	27
Salazie	nc	7	5
Le Tampon	49	100	82
Trois-Bassins	10	22	16
Cilaos	7	20	14
inconnu	nc	nc	nc
<b>Total</b>	<b>646</b>	<b>1 400</b>	<b>1 112</b>

La garde à domicile consiste à faire garder un (ou des) enfant(s), en employant une personne qui intervient directement au domicile.

Dans la mesure où il n'est pas possible d'évaluer directement une capacité d'accueil pour la garde au domicile des parents, celle-ci est estimée grâce au nombre d'enfants bénéficiaires de la prestation Complément de mode de garde (Cmg) – « garde à domicile » - de la PAJE.

En 2019, on dénombre 1 112 bénéficiaires du Complément mode de garde (Cmg) pour l'emploi d'un salarié à domicile (cf. tableau 9).

Le nombre d'enfants de moins de 6 ans s'élève à 1 400 en 2019 (contre 1 357 en 2018), soit une hausse de +3,2 %. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans s'élève à 646 en 2019 (contre 613 en 2018), soit une hausse de +5,4 %.

C'est dans les communes de Saint-Paul, Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Louis, Saint-Leu et au Tampon que cette garde à domicile s'est surtout développée. Elles concentrent à elles seules 62 % des familles bénéficiaires de cette prestation (cf. tableau 9).

nc: Effectifs inférieurs à 5

Tableau 9. Complément mode de garde à domicile

## L'accueil collectif

### L'accueil en Etablissement d'Accueil du Jeune enfant (EAJE)

Destinés aux enfants âgés de moins de 6 ans, les EAJE regroupent les crèches, micro-crèches, établissements périscolaires, jardin d'enfants, les haltes-garderies et les établissements réalisant du multi-accueil. Afin de permettre aux parents de concilier activité professionnelle et vie familiale, ces structures constituent une ressource essentielle qui complète celle offerte par les autres modes de garde du jeune enfant (assistante maternelle agréée et garde à domicile).

Type de structures d'accueil	Nombre EAJE 2018	Nombre EAJE 2019	Nombre de places	Nombre familles fréquentant EAJE	Nombre total enfants accueillis	Dont nombre enfants de moins 3 ans	dont enfants porteurs de handicap	Estimation taux moyen d'occupation
Crèches collectives	46	47	2 098	3 901	4 121	3 588	40	75%
Haltes-Garderies	3	3	49	176	176	141	-	63%
Jardins d'Enfants	16	15	554	1 373	1 543	1 074	17	76%
Multi-Accueils	40	41	1 830	3 403	3 822	3 133	32	76%
Crèches à gestion parentale	1	-	-	73	53	44	-	-
Crèches Familiales	2	2	70	93	97	88	-	60%
Micro-crèches	211	228	2 278	4 062	4 107	3 634	24	75%
<b>Total</b>	<b>319</b>	<b>336</b>	<b>6 879</b>	<b>13 081</b>	<b>13 919</b>	<b>11 702</b>	<b>113</b>	<b>75%</b>

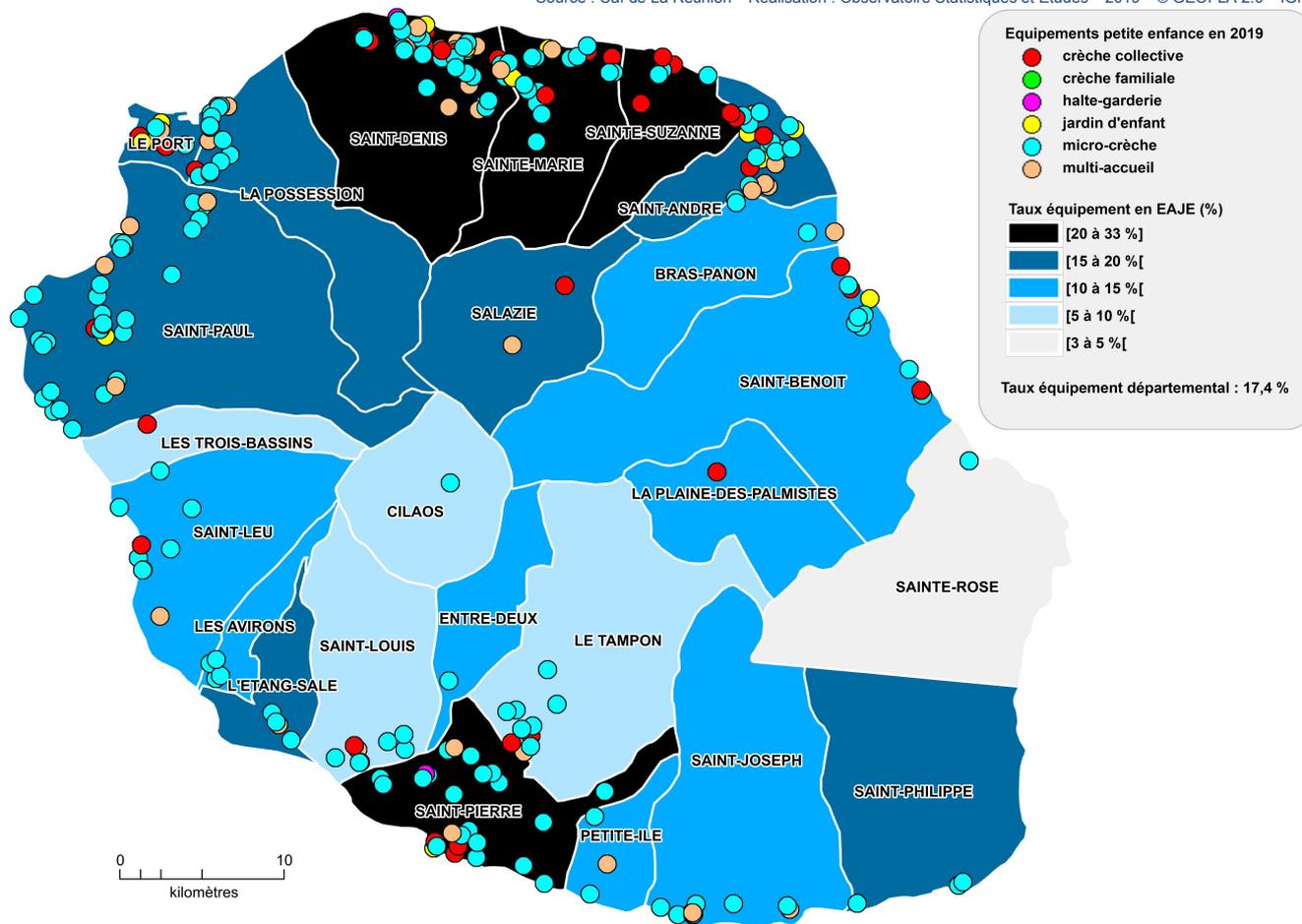
Tableau 10. Effectifs des structures d'accueil

En 2019, les 336 EAJE implantés à La Réunion et financés par la CAF proposent 6 879 places destinées aux enfants de moins de 6 ans, soit une hausse de +4 % en un an (cf. tableau 10). En moyenne, cela représente une offre d'environ 21 places par établissement d'accueil. Les micro-crèches (limitées à l'accueil de 10 enfants) offrent globalement davantage de places, comparativement aux autres Eaje avec 2 278 places (soit un tiers des places totales). Les crèches collectives arrivent en deuxième position (avec 30 %), juste devant les établissements de multi-accueil (27 %).

Le nombre total d'enfants accueillis dans ces structures d'accueil s'élève à 13 919 en 2019 (dont 11 702 enfants de moins de 3 ans et 113 enfants porteurs de handicap). Le nombre de familles fréquentant les EAJE est estimé en 2019 à 13 081 familles. Un tiers des familles sont des foyers monoparentaux, majoritairement, des mères célibataires avec un seul enfant. Trois foyers sur cinq, sont des couples avec enfants. En 2019, le taux d'occupation départemental des EAJE de la Réunion est estimé à 75 %, pour l'ensemble des établissements bénéficiant de la prestation de service unique (PSU).

## Le taux d'équipement d'accueil du jeune enfant est en hausse

Source : Caf de La Réunion – Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes – 2019 – © GEOFLA 2.0 – IGN 2015 -



Carte 2. Répartition communale du taux d'équipement EAJE

Les communes du Nord et de l'Ouest ont les taux d'équipements d'accueil<sup>8</sup> du jeune enfant les plus importants. Le Sud-Est du département demeure la région la moins équipée. Le taux d'équipement départemental est de 17,4 % en 2019 (contre 16,6 % en 2018) : 17 communes de l'île ont un niveau d'équipement inférieur à ce taux. Seulement quatre communes (Saint-Denis, Saint-Pierre, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne) ont des taux supérieurs à 20 % (voir carte 2). Les communes de Sainte-Rose et Cilaos avec moins de 6 %, ont les taux d'équipement les plus faibles. Les communes qui ont un taux d'équipement important correspondent, globalement, à des zones à forte attractivité (en terme d'emploi) et, où le potentiel financier par habitant reste élevé, ce qui engendre une forte demande en terme de places d'accueil. Les entreprises et les associations se sont ainsi logiquement implantées sur ces territoires.

<sup>8</sup> Rapport entre nombre de places en EAJE et le nombre d'enfants de moins de 3 ans. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a ici été approximé par le nombre d'enfants CAF.

Communes	Nb Eaje en Qpv	Nb places Eaje en Qpv
<b>Saint-Denis</b>	15	487
<b>Sainte-Marie</b>	3	50
<b>Sainte-Suzanne</b>	2	66
<b>Le Port</b>	5	165
<b>St-Paul</b>	7	130
<b>La Possession</b>	1	50
<b>Saint-Leu</b>	1	58
<b>Saint-Louis</b>	7	139
<b>Saint-Pierre</b>	10	224
<b>Saint-Joseph</b>	6	115
<b>Le Tampon</b>	3	130
<b>Saint-André</b>	8	234
<b>Saint-Benoît</b>	4	90
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>1 938</b>

Tableau 11. Les EAJE en QPV

## Un quart des structures d'accueil du jeune enfant implantés dans les quartiers prioritaires de la ville (Qpv)

En 2019, 72 EAJE sont implantés dans les Qpv (cf. encadré 2), soit près d'un quart des structures d'accueil du département. Le nombre de places d'accueil offertes par ces structures s'élève à 1 938 places, ce qui représente environ 30 % des places en Eaje (cf. tableau 11).

La commune de Saint-Denis concentre le plus d'Eaje en Qpv (avec 15 structures) et les communes de Saint-Leu et de la Possession le moins (avec 1 seule structure).

Cela s'explique, entre autres, par le fait que Saint-Denis compte plus de Quartiers prioritaires de la ville (soit 11 quartiers) que les communes de la Possession et de Saint-Leu (avec 1 quartier).

### Encadré 2

Au 1er janvier 2017, le département compte 49 Qpv, répartis dans 13 communes. Le département est fortement concerné par la politique de la ville: environ un quart de la population couverte de la Caf réside dans un Qpv.

## L'accueil en école maternelle

En 2019, les classes préélémentaires de La Réunion, ont accueilli 42 901 enfants, dont 1 367 enfants de moins de 3 ans (contre 1 431 pour la rentrée 2018).

Cet effectif a connu une baisse de -4,5 % en un an. La majorité des enfants de moins de 3 ans sont scolarisés dans les communes de Saint-Paul, Saint-Denis, Saint-Pierre et du Port.

Enfin, deux communes ont un effectif d'enfants scolarisés de moins de 3 ans inférieur à 5 (cf. tableau 12).

Source : Académie de La Réunion, 2019

Communes	Total maternelles	Dont enfants de -3 ans
<b>Aviron</b>	500	18
<b>Bras Panon</b>	792	79
<b>Entre-Deux</b>	295	9
<b>Etang-Salé</b>	612	nc
<b>Petite Ile</b>	528	18
<b>Plaine des Palmistes</b>	317	14
<b>Le Port</b>	1 846	87
<b>Possession</b>	1 629	32
<b>St-André</b>	3 237	83
<b>St-Benoît</b>	2 102	40
<b>St-Denis</b>	7 406	329
<b>St-Joseph</b>	1 807	38
<b>St-Leu</b>	1 598	22
<b>St-Louis</b>	2 991	88
<b>St-Paul</b>	5 046	302
<b>St-Pierre</b>	4 011	126
<b>St-Philippe</b>	224	6
<b>Ste-Marie</b>	1 742	11
<b>Ste-Rose</b>	296	29
<b>Ste-Suzanne</b>	1 211	13
<b>Salazie</b>	356	nc
<b>Tampon</b>	3 806	9
<b>Trois-Bassins</b>	314	5
<b>Cilaos</b>	235	6
<b>REUNION</b>	<b>42 901</b>	<b>1 367</b>

nc : Effectifs inférieurs à 5

Tableau 12. Les effectifs des classes de maternelles

### Encadré 3

#### La démographie scolaire en 2019

222 907 élèves ont été inscrits dans les écoles et établissements scolaires de La Réunion à la rentrée 2019. Les effectifs sont en baisse de 1 759 élèves par rapport à la rentrée 2018. En maternelle (public et privé), la baisse s'élève à -338 élèves.

En école élémentaire (public et privé), la baisse des effectifs amorcée se poursuit (-1 210 élèves).

En collège (y compris SEGPA) : Les effectifs d'élèves de la 6e à la 3e sont en augmentation (+ 388 élèves).

Au lycée (public et privé) : les effectifs baissent en 2019 (-128 élèves) pour 46 600 élèves accueillis.

Source : Académie de La Réunion - rentrée scolaire 2019/2020.

## L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Les « actions de soutien aux parents » correspondent aux mesures/dispositifs CAF de soutien en faveur des familles (aides financières, équipements sociaux, etc). Alors que les « actions de soutien à parentalité » correspondent davantage aux mesures qui promeuvent les « compétences parentales ou la relation parent-enfant » et font référence aux dispositifs spécifiques du REAAP, LAEP, CLAS et de la Médiation Familiale.

## Les mesures de soutien aux parents

Les prestations familiales sont des allocations spécifiques destinées aux familles. Elles ont pour objet d'apporter aux familles une aide compensant partiellement les dépenses engagées pour la subsistance et l'éducation des enfants. Par conséquent, ces aides aux familles peuvent être assimilées à des « dispositifs/actions de soutien aux parents ».

Il existe huit prestations familiales et l'attribution de chacune d'entre elles est soumise à des conditions générales d'attribution et à des conditions spécifiques (cf. tableau 14).

Les possibilités de cumul sont parfois limitées. En 2019, 148 898 allocataires ont pu bénéficier d'une prestation liée à la famille (soit une baisse annuelle de -0,2 %).

Ils représentent 52 % du nombre total d'allocataires de la CAF.

	2017	2018	Evolution
<b>Nombre bénéficiaires d'une prestation liée à l'accompagnement des familles</b>	149 215	<b>148 898</b>	-0,2%
<b>Effectifs allocataires</b>			
<b>Allocation familiale</b>	136 091	<b>136 385</b>	0,2%
<b>Complément familial</b>	17 095	<b>17 131</b>	0,2%
<b>Allocation d'éducation de l'enfant handicapé</b>	5 749	<b>6 309</b>	9,7%
<b>Allocation de soutien familial</b>	38 343	<b>37 977</b>	-1,0%
<b>Allocation de rentrée scolaire</b>	81 082	<b>80 463</b>	-0,8%
<b>Prestation accueil Jeune enfant</b>	36 182	<b>35 442</b>	-2,0%
<b>Allocation de logement familial</b>	66 077	<b>65 937</b>	-0,2%
<b>Allocation journalière de journée parentale</b>	39	<b>41</b>	5,1%

Tableau 13. Les bénéficiaires d'une prestation familiale (PF)

En 2019, la CAF de La Réunion enregistre 136 385 bénéficiaires d'AF, un effectif en légère hausse par rapport à l'année dernière (avec +0,2 %). Les AF représentent la principale prestation à La Réunion.

Dans les DOM, les AF sont servies dès l'arrivée du premier enfant à charge et ne sont pas modulées pour un seul enfant à charge.

### La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)

Avec 35 442 bénéficiaires, le nombre de bénéficiaires de la PAJE continue de baisser en 2019, soit de -2 % sur un an. Au niveau national, cette baisse est de -2,6 % (cf. encadré 4).

La CAF compte 942 allocataires bénéficiaires de la prime de naissance. Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation de base (soit 32 392 allocataires), baisse de -3,1 % (cf. tableau 14).

Cela s'explique, entre autres, par les mesures de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2014. Ces dernières ont prévu un abaissement des plafonds de cette aide pour les enfants nés à compter du 1er avril 2014. La baisse des plafonds de ressources intervenue au 1er avril 2018 va également dans le sens d'une baisse du nombre de bénéficiaires.

Le nombre de bénéficiaires de la Prépare s'élève en 2019 à 1 489 bénéficiaires (contre 1 598 en 2018).

Source : CAF de La Réunion, FR6

Prestation Accueil du Jeune Enfant	2018	2019	évolution
	36 182	35 442	-2,0%
<b>Prime naissance/adoption</b>	932	<b>942</b>	1,1%
<b>Allocation de base</b>	33 424	<b>32 392</b>	-3,1%
<b>Libre choix d'Activité (CLCA + COLCA)</b>	7	<b>nc</b>	-
<b>Complément mode de garde</b>	6 466	<b>6 930</b>	7,2%
<b>Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE)</b>	1 598	<b>1 489</b>	-6,8%

nc : Effectifs inférieurs à 5

Tableau 14. Les bénéficiaires de la PAJE

En 2019, 6 930 allocataires sont bénéficiaires, d'au moins un Complément de mode de garde (Cmg), un effectif en progression annuelle de +7,2 % (cf. tableau 14). Cette hausse s'explique, en partie, par la hausse des bénéficiaires du « Cmg assistant maternelle » et dans une moindre mesure, le « Cmg structure ».

### Encadré 4

En septembre 2019, 1 939 200 foyers bénéficient de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). La tendance à la décroissance des effectifs observée depuis 2012 se prolonge (- 2,6 %, soit - 55 500 bénéficiaires sur un an). Plus de huit foyers sur dix bénéficiaires de la Paje perçoivent également l'allocation de base (Ab), dont le nombre de foyers bénéficiaires est également en baisse (- 4,1 % ; - 66 400). Ce recul s'explique à la fois par la baisse de la natalité et par les mesures de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2014. Ces dernières ont notamment prévu un abaissement des plafonds de l'Ab pour les enfants nés à compter du 1er avril 2014. Celui intervenue au 1er avril 2018 va également dans le sens d'une baisse du nombre de bénéficiaires.

En septembre 2019, 782 400 foyers bénéficient d'au moins un complément de mode de garde (Cmg), en diminution par rapport à septembre 2018 (- 1,1 % ; - 8 900). Cette évolution s'explique principalement par la baisse du nombre de bénéficiaires du Cmg « assistant(e) maternel(le) » (- 2,6 % ; - 16 900 familles) et dans une moindre mesure, du Cmg « garde à domicile » (- 0,5 % ; - 300 familles) non compensée par la hausse des familles bénéficiaires du Cmg « structure » (+ 10,6 % ; + 8 100 familles).

Le Cmg en emploi direct allie une prise en charge partielle de la rémunération du salarié et une exonération totale ou partielle de cotisations sociales. Au titre du mois de septembre 2019, les montants moyens de cotisation prises en charge sont de 349 euros pour chaque foyer bénéficiaire de Cmg « assistant(e) maternel(le) » et de 212 euros pour chaque foyer bénéficiaire de Cmg « garde à domicile ». Les nombre de foyers bénéficiaires des compléments d'activité (Clca et PreParE) continue lui aussi de diminuer (- 5,9 % ; - 15 000). Cette prestation, composée majoritairement de la prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE), qui remplace le complément de libre choix d'activité (Clca) et le complément optionnel de libre choix d'activité (Colca) depuis le 1er janvier 2015, a été attribuée à 238 900 bénéficiaires en septembre 2019.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en septembre 2019 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 28 avril 2020).

## Hausse de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Age des enfants bénéficiaires de l'AEEH	Familles monoparentales	Couples	Ensemble
<b>Enfants de moins de 3 ans</b>	50	87	<b>137</b>
<b>Enfants de moins de 6 ans</b>	290	316	<b>606</b>
<b>Total enfants bénéficiaires</b>	3 262	3 542	<b>6 804</b>
<b>Total familles bénéficiaires</b>	3 039	3 270	<b>6 309</b>

Tableau 15. Les enfants bénéficiaires de l'AEEH

Le handicap d'un enfant peut engendrer de nombreuses charges pour les familles.

L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), est une prestation familiale destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant handicapé.

En 2019, la CAF a versé l'AEEH à 6 309 familles (soit une augmentation de +9,7 % sur un an). Le nombre d'enfants bénéficiaires de cette prestation est de 6 804 dont 606 enfants de moins de 6 ans et 137 enfants de moins de 3 ans (cf. tableau 15). Près de la moitié (48 %) des enfants bénéficiaires de cette prestation vivent dans des familles monoparentales à La Réunion.

## La Prestation de Service Unique (PSU)

Parallèlement au Cmg de la PAJE qui peut être versé au gestionnaire de micro-crèche qui a fait ce choix, la Prestation de Service Unique (PSU) est une aide au fonctionnement versée au gestionnaire de l'établissement qui accueille des enfants âgés de moins de 4 ans. En contrepartie de ce financement, la CAF demande aux gestionnaires de calculer les participations familiales selon un barème national proportionné aux ressources et au nombre d'enfants à charge.

Source : CAF de La Réunion, 2019

Le mode de financement des EAJE	Nombre de places	%	Nombre d'EAJE	%
<b>EAJE financés par la PSU, dont :</b>	<b>4 900</b>	71%	<b>138</b>	41%
* EAJE autres que micro-crèches (1)	4 601	67%	108	32%
* Micro-crèches PSU	299	4%	30	9%
<b>Micro-crèches ayant opté pour la PAJE CMG Structure</b>	<b>1 979</b>	29%	<b>198</b>	59%
<b>TOTAL</b>	<b>6 879</b>	<b>100%</b>	<b>336</b>	<b>100%</b>

(1) Crèche collective, multi-accueil, jardin d'enfants, halte-garderie, établissement périscolaire, crèche à gestion parentale, crèche familiale

Tableau 16. Le mode de financement des EAJE

En 2019, 41 % des structures d'accueil bénéficient de la PSU, dont 9 % de micro-crèches (cf. tableau 16). La quasi-totalité des micro-crèches, soit 198, ont opté pour un financement direct par les parents via le Complément mode de garde (CMG) « structure » de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), pour un nombre total de places de 1 979 (contre 1 879 en 2018).

Source : CAF de La Réunion, 2019

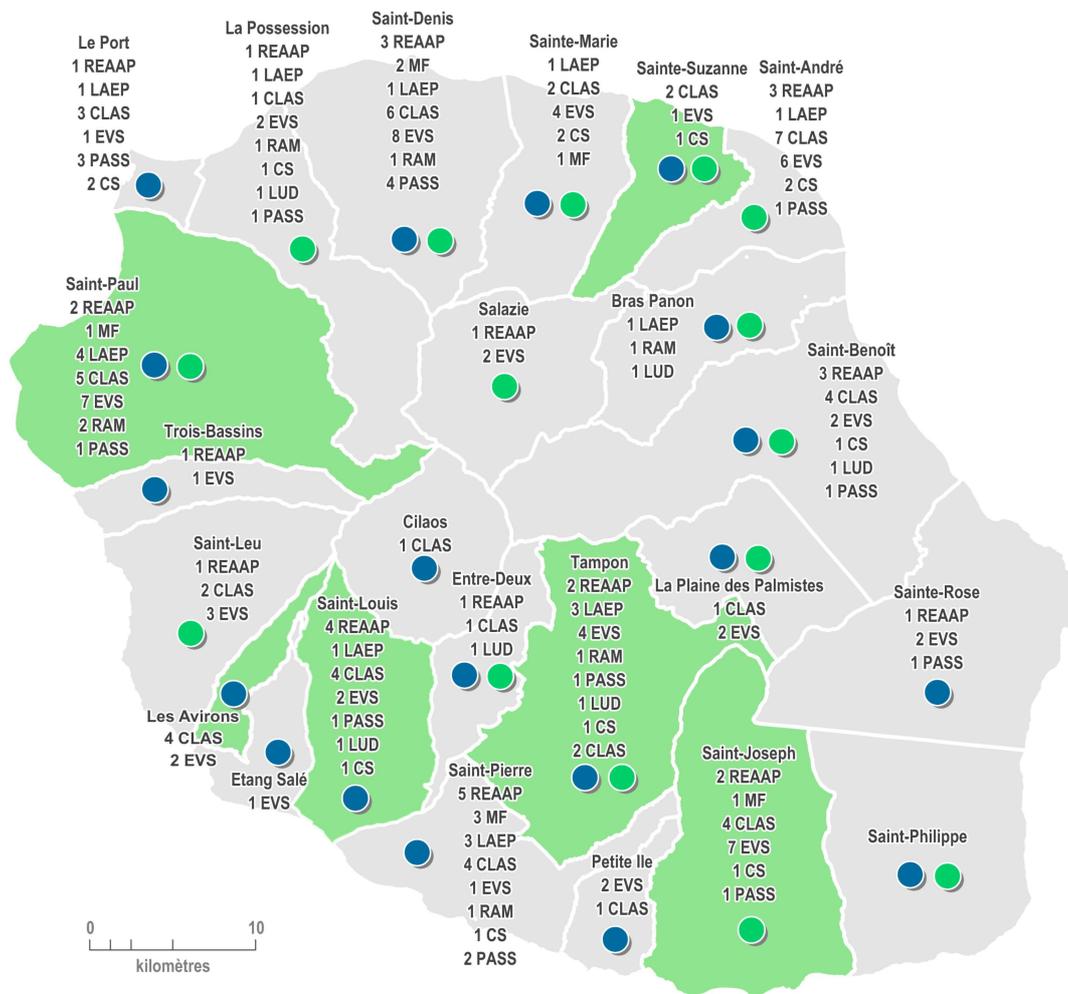
<b>Nombre de places créées en 2019 (PSU + Cmg PAJE)</b>	<b>+442</b>
<b>Places financées par la PSU</b>	<b>282</b>
Ouverture de 7 nouveaux EAJE dont 3 micro-crèches de 10 places	230
Extension de capacité d'EAJE déjà existants	12
Transformation de micro-crèches Paje Cmg en PSU	40
<b>Places en micro-crèches ayant opté pour le Cmg PAJE</b>	<b>160</b>
<b>Nombre de places supprimées en 2019 (PSU + Cmg PAJE)</b>	<b>-174</b>

Tableau 17. Le nombre de places créées en EAJE

En 2019, 442 places d'accueil (en PSU et Cmg-PAJE) ont été créées, avec l'ouverture de 7 nouvelles structures d'accueil collectif (pour un total de 230 places) et de 16 micro-crèches (pour un total de 160 places).

Ce sont 12 places qui ont été créées suite à des travaux d'extension de capacité d'EAJE déjà existants. Enfin, 40 places ont été créées après transformation de micro-crèches PAJE-Cmg en PSU.

En 2019, 174 places d'accueil (en PSU et Cmg-PAJE) ont été supprimées (cf. tableau 17).



REAAP - ACTIONS FINANCEES AU TITRE DU REAAP

MF - ASSOCIATIONS FINANCEES AU TITRE DE LA MEDIATION FAMILIALE

LAEP - LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

CLAS - ACTIONS FINANCEES DANS LE CADRE DU CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

CS - CENTRES SOCIAUX

RAM - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

LUD - LUDOTHEQUES

PASS - DISPOSITIFS/CLASSES PASSERELLES

EVS - ESPACES DE VIE SOCIALE

Contrats ENFANCE / JEUNESSE - 2019

- Contrats Jeunesse
- Contrats Enfance

Communes en prévision de signature de CTG  
 Communes signataires d'une CTG

Source : Caf de La Réunion – Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes – 2019 – © GEOFLA 2.0 – IGN 2015 -

Carte 3. Répartition territoriale des équipements parentalité

### Les Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)

Les Relais Assistantes Maternelles (RAM) sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des assistantes maternelles, des parents et des professionnels de la petite enfance. Les parents (et les futurs parents) peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

En 2019, le département compte 7 RAM : 2 dans le Sud, 3 dans l'Ouest, 1 dans le Nord et 1 dans l'Est (cf. carte 3).

## Les ludothèques

La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent à la fois le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. Pour aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale, la CAF soutient la création et le fonctionnement de ludothèques.

On comptabilise en 2019, 6 ludothèques sur le département (cf. carte 3) : à La Possession, à Bras-Panon, à Saint-Benoît, à l'Entre-Deux, au Tampon et à Saint-Louis.

## Les centres sociaux

Un centre social est un lieu de proximité, ouvert à tous les habitants d'un quartier, d'une commune ou d'un territoire. C'est un lieu où les habitants mettent concrètement en place des projets pour améliorer la vie quotidienne.

Des services de proximité et des activités (éducatives, culturelles, de loisirs...) adaptés y sont donc proposés. Un centre social permet également un dialogue avec les élus locaux, les pouvoirs publics, les travailleurs sociaux et les associations locales.

Le département compte en 2019 (cf. carte 3) : 10 centres sociaux agréés et 3 préfigurations (sur le Tampon, Saint-Louis et Saint-Joseph)

## Les espaces de vie sociale (EVS)

L'espace de vie sociale est une structure associative de proximité qui touche tous les publics, a minima les familles, les enfants et les jeunes. Il développe prioritairement des actions collectives permettant :

- 1) Le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage,
- 2) La coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

En 2019, 60 projets ont été mis en œuvre, sur 20 communes (cf. carte 3). Les communes non couvertes sont : l'Entre-Deux, Saint-Philippe, Bras Panon et Cilaos.

## Le Contrat enfance-Jeunesse (CEJ)

Le Contrat Enfance - Jeunesse est signé pour une période de 4 ans entre la CAF et un partenaire, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale, d'un regroupement de communes, d'une entreprise ou d'une administration de l'Etat. Il vise à mettre en œuvre et à développer une politique globale en faveur de l'accueil de la petite enfance et des loisirs des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans.

Son objectif est d'accompagner tant sur le plan qualitatif que quantitatif, l'accueil des jeunes enfants et des adolescents. Le CEJ comporte 2 volets distincts : un volet « enfance » et un volet « jeunesse » avec deux enveloppes budgétaires différentes (cf. carte 3).

En 2019, 23 communes ont signé un contrat « Enfance – Jeunesse », 19 communes un contrat « jeunesse » et 15 communes un contrat « Enfance ».

## Les Classes passerelles

La « Passerelle » désigne une formule partenariale qui fait intervenir différents professionnels de la petite enfance afin de faciliter le passage d'un jeune enfant de sa famille à l'école maternelle, en accompagnant ses parents dans cette démarche de première socialisation extrafamiliale ou communautaire. C'est une classe spécifique, localisée dans une école maternelle, pour les enfants à partir de 2 ans issus de milieux défavorisés.

Avec le Rectorat, porteur du projet, la CAF de La Réunion a choisi de privilégier les classes passerelles à l'intérieur même de l'école, de préférence en Zone d'Education Prioritaire (ZEP) ou en Réseaux d'Education Prioritaire (REP), prises en charge conjointement par un Educateur de Jeunes Enfants (EJE), l'enseignant de la classe et l'Agent Territorial Spécialisé d'Ecole Maternelle (ATSEM).

En 2019, 15 Classes passerelles et 2 dispositifs passerelles (Très Petites Sections - TPS) étaient financés par la CAF, pour environ 250 familles (cf. carte 3).

## Les Conventions Territoriales Globales (CTG)

La Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) signée par la Cnaf et l'Etat pour la période 2018 à 2022 renforce la territorialisation des politiques familiales et sociales.

Les CTG ont ainsi pour objectif le développement territorial et social sur les champs prioritaires retenus, dont notamment :

- 1) L'articulation entre vie familiale, vie sociale et vie professionnelle,
- 2) L'accueil des enfants ; le soutien à la parentalité ; le soutien aux relations sociales de proximité,
- 3) L'offre de service en matière de logement et l'insertion sociale et professionnelle.

La CTG est donc le cadre stratégique et contractuel du partenariat avec les communes.

En 2019, 6 communes de l'île ont signé une CTG et 18 sont en prévision de signature (cf. carte 3).

# PROMOTION DES COMPETENCES PARENTALES

## LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

### Les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Les REAAP tiennent une place spécifique dans la construction de la politique de soutien à la parentalité. C'est un réseau d'institutions, d'associations et de structures qui proposent des actions, des activités, pour, par et avec les parents. Son objectif prioritaire est de valoriser les parents dans leurs compétences au sein de la famille. Dans ce cadre, le réseau met en place des actions de proximité pour favoriser les relations entre les parents, les parents et leurs enfants, les parents et l'école. Les actions menées permettent à toutes les familles d'échanger, de dialoguer et de participer à des ateliers favorisant le lien social (parents/enfants – parents/écoles, etc).

A La Réunion, 31 actions liées au REAAP ont été menées en 2019 (cf. carte 3).

### Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

L'objectif des LAEP est de permettre à l'enfant de bénéficier d'un lieu de socialisation et de préparation à la vie collective et scolaire, et de faire des rencontres avec d'autres enfants ainsi qu'avec des adultes extérieurs à la sphère familiale. Il ne s'agit en aucun cas d'un mode de garde. Les LAEP sont des équipements agréés par la CAF et qui bénéficient d'une aide financière pour leur fonctionnement.

En 2019, La Réunion compte 17 LAEP répartis sur 10 communes (cf. carte 3).

### Les Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

A destination des enfants scolarisés et de leurs parents, ce dispositif partenarial a pour finalité de contribuer à la réussite scolaire des enfants et des jeunes et, par la même, de participer à la prévention de l'illettrisme, problématique majeure dans le département. Ce dispositif est financé à la fois par une prestation de service nationale et une participation sur fonds propres de la CAF. Les objectifs du CLAS sont :

- 1) d'apporter un soutien aux élèves ne bénéficiant pas des ressources adéquates dans leur environnement familial et social, leur fournir des méthodes et des approches susceptibles de faciliter l'acquisition des savoirs, élargir leurs centres d'intérêt.
- 2) d'accompagner les parents, voire renforcer leur implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et faciliter le dialogue entre les familles et l'école.

En 2019, on enregistre 54 actions financées dans le cadre du dispositif CLAS pour 5 705 enfants. 18 communes de l'île sont concernées par l'activité CLAS (cf. carte 3).

## La Médiation Familiale

La Caf de La Réunion finance 5 associations de médiation familiale agréées. Cette action s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des familles confrontées à une situation de séparation qu'elle soit en cours, passée ou à venir. La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui permet : 1) d'aborder les problèmes liés à un conflit familial (séparation, divorces, etc.); 2) de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants, avec un tiers qualifié, impartial et sans pouvoir de décision : le médiateur familial. Son rôle est de rétablir la communication et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes, à préserver des liens entre les personnes et plus particulièrement des membres de la famille.

En 2019, les actions de Médiation Familiale sont portées sur tout le département par 5 associations et 11 médiateurs familiaux. 550 médiations ont abouti durant l'année.

### Encadré 5

#### Les séances d'information pour « rester parents après la séparation »

La Caf de La Réunion propose des séances d'information gratuites avec le soutien d'associations de médiation familiale. Animées par des professionnels, ces séances d'information en groupe abordent :

- 1) Les aspects sociaux et psychologiques de la séparation.
- 2) Les réactions et besoins des enfants selon leur âge.
- 3) Des informations juridiques sur les effets de la séparation et du divorce.
- 4) Ce que permet la médiation familiale.
- 5) Les informations et ressources à proximité des lieux de résidence des parents.

Les objectifs sont, notamment, d'aider les parents à comprendre ce qu'ils sont en train de vivre, à aider leurs enfants à s'adapter au changement, à traverser les conflits et le stress induits par la séparation. Le dispositif a été réactivé fin 2019 avec 4 séances réalisées ayant concerné 45 parents sur l'ensemble du département.

Source : Service communication CAF Réunion